

Le contrat FLOTTE AUTO

La FLOTTE AUTO est un contrat qui couvre tous les véhicules d'une entreprise. Il peut être souscrit généralement à partir de 5 véhicules (ou Véhicules Terrestres à Moteur / VTM) selon les compagnies.

Qu'est-ce qu'un VTM ? On entend par véhicule terrestre à moteur, tout véhicule automoteur destiné à circuler sur le sol et qui peut être actionné par une force mécanique sans être lié à une voie ferrée, ainsi que toute remorque, même non attelée. L'obligation d'assurance s'applique sur les VTM en France.

Le contrat FLOTTE est sans doute le contrat le plus dépend à la sinistralité dans son appréciation tarifaire. Plus la sinistralité sur 3 ans est élevée, plus le prix sera élevé et inversement. C'est pourquoi il est important pour les entreprises de travailler sur la sensibilisation des chauffeurs ou conducteurs tout au long de l'année. En tant que courtier, nous accompagnons les clients dans cette démarche d'amélioration de la sinistralité.

Plus généralement, le contrat flotte est soumis à de nombreuses variables qui peuvent influencer de façon significative sur **l'impact budgétaire directe** (montant de la prime d'assurance, montant de la conservation, honoraires compagnie du fait de la conservation, prix TTC du contrat), et **impact budgétaire indirect** (franchise à charge pour le client, garanties non souscrites comme du bris de glace, ou coût de gestion indirect d'agences ou de collaborateur dans la gestion autonome de certains sinistres sous la franchise). Il convient donc à l'assuré d'apprécier un coût complet sur ce type de contrat.

Plusieurs montages existent pour les flottes en fonction de la taille du parc AUTOMOBILE et des enjeux à adresser.

Le contrat est sensible à **l'effet volume** tous les ans, c'est-à-dire l'évolution du parc du nombre de véhicules par catégorie (VL, VUL, CAMIONS, TRACTEURS ROUTIERS, ENGIN, REMORQUES, SEMI-REMORQUES). Ainsi, en fin d'année nous procédons à la régularisation comptable de cet effet volume, c'est-à-dire de l'évolution du parc par catégorie (selon les prix par véhicule de chaque catégorie et sa variation volume annuelle).

Les véhicules sont classés par type de VTM (véhicules terrestres à moteur) et ainsi la quantité par type de véhicules influent sur le prix global, bien entendu. Les catégories ou sous-catégories peuvent varier selon les compagnies.

Par ailleurs, **l'effet prix** d'une année sur l'autre, lors du renouvellement ou de sa mise sur le marché, dépend de 3 principaux facteurs :

- La typologie de flotte : TPC (transport propre compte), TPM (transport de marchandise donc à prédominance de +de 3.5T) ou TPV (transport de voyeur). Il est important de préciser que selon le type de flotte, les appétits de souscription des compagnies varient fortement. Dans ce cas précis, peu de compagnies souhaitent encore souscrire des flottes de TPM. Ainsi il faut être assez stratégique et ne pas changer de compagnie trop souvent, et jouer la carte de la prévention.

- Le niveau de sinistralité de la flotte sur 3 ans minimum, voir sur 5 ans pour certaines compagnies comme AIG. Ce niveau de sinistralité impacte fortement l'effet prix des renouvellements ou de la tarification d'affaires nouvelles. Les ratios attendus sont différents selon le type de flotte. Ainsi, pour du TPM, les attentes des compagnies se situent à un S/P de 0,5.
- Compte tenu du point précédent, la prévention est un élément clés de la variation de l'effet prix d'une flotte.
- L'évolution des coûts de réparation en cas de sinistre (pièces, main d'œuvres, prix des voitures neuves ou d'occasion) influent également dans les renouvellements. Ci-dessous l'évolution. Par ailleurs, la propension de véhicules hybrides ou électriques fait grimper les prix car dans certains cas non réparables. 22% de véhicules 100% électriques en 2022.

Focus sur le montage FLOTTE non dénommées :

Le contrat est construit en flotte non dénommée et en régularisation annuelle par ½ différence entre les entrées et les sorties effectuées tout au long de l'année. Ainsi, nous figeons le parc au démarrage puis à la fin de l'année pour comptabiliser l'effet volume et régulariser la partie comptable de cet effet volume au début de l'année suivante.

Focus sur le montage FLOTTE en CONSERVATION (généralement + de 300 véhicules) :

Le contrat est monté en Formule de conservation afin d'économiser des taxes sur la part de conservation. C'est ainsi plus avantageux qu'une formule « traditionnelle » (voir schéma ci-après).

Cependant, dans ce type de montage, la compagnie facture des honoraires compagnies de gestion de cette conservation.

